



PIPELINES

# TRANS-NORD INC.

PARTIE INTÉGRANTE DE VOTRE COMMUNAUTÉ



## À PROPOS DE NOUS

Pipelines Trans-Nord Inc. (PTNI) exploite des pipelines réglementés pour transporter en toute sécurité les produits pétroliers raffinés (essence, diesel, carburant d'aviation et de chauffage) utilisés chaque jour par les entreprises et les consommateurs canadiens. En Ontario et au Québec, ces pipelines sont réglementés par la Régie de l'énergie du Canada (RÉC) et relient les raffineries de Nanticoke (Ontario) et de Montréal à la région du Grand Toronto (RGT), avec

des pipelines latéraux vers Ottawa ainsi que vers l'aéroport international Pearson et l'aéroport international Pierre-Elliott Trudeau. En Alberta, nous sommes réglementés par l'*Alberta Energy Regulator* (AER) et nous relient les raffineries d'Edmonton à Calgary, y compris l'aéroport international de Calgary.

PTNI s'engage à exercer ses activités d'une manière sûre et respectueuse de l'environnement afin de protéger le public, l'environnement et les pipelines.

## SÉCURITÉ DES PIPELINES

Les pipelines sont le moyen le plus sûr et le plus efficace de transporter l'énergie que les Canadiens utilisent chaque jour.

Chez TNPI, nos employés vivent, travaillent et se divertissent dans les communautés où nous opérons. La sécurité du public, de l'environnement et de nos actifs est notre priorité absolue.

PTNI **surveille le pipeline** de l'intérieur et de l'extérieur en utilisant les dernières technologies de surveillance des pipelines.

Nos contrôleurs de ligne hautement qualifiés et dévoués surveillent et exploitent à distance le pipeline depuis la salle de contrôle de PTNI, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par année. Toutes les facettes de nos opérations sont étroitement surveillées pour détecter toute indication de problème potentiel. Les contrôleurs de ligne de PTNI sont en mesure d'activer à distance des vannes et d'arrêter le flux de produits dans le pipeline, et de lancer une enquête immédiate en cas de soupçon d'un problème potentiel ou de signalement d'une préoccupation le long du pipeline.

Des outils d'inspection interne spécialisés qui sont régulièrement utilisés à l'intérieur des pipelines permettent à PTNI d'avoir une vue interne de son réseau de pipelines. Les données obtenues à l'aide de ces outils sont analysées et si une anomalie est détectée, nous procédons à une fouille d'intégrité en creusant autour du pipeline pour nous permettre d'inspecter visuellement le pipeline et d'effectuer les réparations nécessaires. La zone est ensuite remise dans l'état où elle se trouvait avant l'excavation

L'inspection visuelle de l'emprise du pipeline - la zone autour du pipeline - est effectuée régulièrement à l'aide d'une surveillance aérienne, de patrouilles en véhicules et en parcourant à pied le tracé du pipeline.

## PRÉPARATION AUX URGENCES

Les incidents liés aux pipelines sont rares. PTNI maintient un programme complet de gestion des urgences afin de s'assurer qu'elle est prête à réagir et à se rétablir dans l'éventualité peu probable d'une urgence.

Dans le cadre de ce programme, le plan d'intervention d'urgence (PIU) de PTNI - qui peut être consulté sur le site [ptni.ca](http://ptni.ca) - est mis à jour chaque année. Nous organisons également des formations sur les scénarios d'intervention en cas d'urgence, et nous communiquons avec les employés, les consultants, les responsables de la gestion des urgences, les intervenants en cas d'urgence, les municipalités, les communautés autochtones et les organismes fédéraux et provinciaux. Notre PIU est également partagé avec les intervenants d'urgence et les municipalités pour s'assurer qu'ils nous connaissent et qu'ils sont familiarisés avec nos protocoles d'intervention.

## TRAVAILLER AVEC NOS COMMUNAUTÉS PIPELINIÈRES

PTNI s'engage à établir des relations positives avec les personnes qui vivent et travaillent à proximité de son pipeline, les représentants municipaux, les communautés autochtones et les autres membres du personnel des collectivités où elle exerce ses activités. Nous participons à des événements et fournissons des documents sur la sécurité des pipelines à nos voisins et à d'autres personnes au sein des communautés où nous sommes présents. Nous communiquons régulièrement avec les propriétaires et les locataires au sujet du pipeline, notamment, qui contacter pour poser des questions et ce qu'il faut faire si vous remarquez quelque chose hors de l'ordinaire.

Nous nous efforçons également d'informer les personnes qui vivent et travaillent à proximité de notre pipeline avant d'effectuer des travaux dans la région, afin de nous assurer qu'elles sont au courant des activités et des impacts que ces activités pourraient avoir sur leur vie quotidienne.

En ce qui concerne nos voisins du secteur agricole, PTNI s'efforce de comprendre leurs activités et le type d'équipement qui sera utilisé près du pipeline. Nous leur demandons de nous informer s'ils apportent des changements importants à leur équipement ou à leurs véhicules, ou s'ils doivent mener des activités différentes près du pipeline. Vous trouverez de plus amples renseignements dans la **fiche d'information sur l'agriculture** à l'adresse [tnpi.ca/fr/public-awareness](https://tnpi.ca/fr/public-awareness).

PTNI **soutient également les communautés dans lesquelles elle opère** en collaborant avec des organisations à but non lucratif et caritatives pour **investir** dans des projets et des programmes axés sur :



### LA PROTECTION ET LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

- Initiatives visant à promouvoir la gestion de l'environnement
- Projets de conservation et de protection visant à préserver les terres et les eaux



### ENCOURAGER LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

- Initiatives et projets qui favorisent l'appréciation et la célébration des peuples autochtones
- Soutien du leadership des jeunes



### LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE

- Programmes et initiatives qui favorisent la sensibilisation à la sécurité
- Veiller à ce que les premiers intervenants disposent des ressources dont ils ont besoin
- Programmes qui améliorent la sécurité alimentaire
- Initiatives et espaces communautaires qui encouragent le bien-être et les modes de vie sains

Vous trouverez de plus amples informations sur la stratégie d'investissement communautaire de TNPI, y compris les critères d'admissibilité et la manière de soumettre une demande, sur le site [tnpi.ca](https://tnpi.ca), dans la section « À propos ».

## LA SÉCURITÉ DES PIPELINES, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Les travaux de construction et d'excavation non autorisés sont les principales causes de dommages aux pipelines, et peuvent avoir des conséquences graves et mortelles. Le pipeline de PTNI n'est qu'un des nombreux services publics souterrains que vous pouvez rencontrer.

### La loi impose d'obtenir une autorisation avant d'entreprendre des activités telles que :

- Installer des clôtures, des poteaux ou des piquets ;
- Aménager des piscines hors terres ou creusées ;
- Installer des systèmes de drainage ou d'irrigation ;
- Effectuer des activités d'aménagement paysager ; et
- Paver, dynamiter ou creuser, pour n'en citer que quelques-uns.

Une autorisation est également nécessaire pour conduire des véhicules ou de la machinerie lourde hors d'une voie publique ou pour traverser l'emprise.





## PLANIFIEZ VOTRE TRAVAIL

Obtenir les localisations appropriées et les approbations écrites est simple. **APELEZ OU CLIQUEZ AVANT DE CREUSER - C'EST GRATUIT !**



**Vous avez besoin d'une demande de croisement ou d'un permis?** Contactez-nous à [crossingrequestseast@tnpi.ca](mailto:crossingrequestseast@tnpi.ca) et nous pourrions :

- Vérifier l'emplacement du pipeline (cela peut prendre jusqu'à trois jours ouvrables) ;
- Discuter des exigences en matière de permis ;
- Visiter le site pour marquer les limites du pipeline et de l'emprise ;
- Délivrer un permis ou expliquer pourquoi un permis ne peut être émis (cela peut prendre jusqu'à 10 jours ouvrables) ; et
- Envoyer un inspecteur si nécessaire.

## VOUS VOYEZ QUELQUE CHOSE? SIGNALEZ-LE.

Communiquez avec notre ligne d'urgence 24 heures sur 24 au **1-800-361-0608** pour signaler :

- Vandalisme ou comportement suspect à proximité ou sur le pipeline ou les installations;
- Creusage, excavation, creusage des tunnels ou plantage d'arbres à proximité du pipeline;
- Tout contact avec le pipeline - ou tout dommage à celui-ci;
- Dommage causé aux panneaux de signalisation; et
- Végétation haute, arbres tombés, amas de terre ou de débris près du pipeline ou dans l'emprise.

### Si vous soupçonnez une fuite ou si vous heurtez la canalisation

- 1 Arrêtez tout travail, arrêtez toutes la machinerie et marchez vers un endroit sûr.
- 2 Appelez le 9-1-1
- 3 Appelez notre ligne d'urgence 24 heures sur 24 au **1-800-361-0608**
- 4 N'essayez pas de réparer la canalisation ou d'actionner une quelconque vanne.

**Votre sécurité, et celle de l'environnement sont des priorités absolues chez Pipelines Trans-Nord.**